

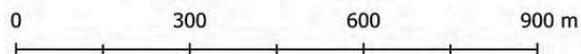
LOCALISATION DES LOTS

MRC (CODE) :		MUNICIPALITÉ (CODE) :		CANTON (CODE) :			OGC :	
Avignon		Escuminac		Nouvelle			O	
060		06025		1825				
Date d'expiration du PAF	Unité d'aménagement / région admin. / agence	État	Unité d'évaluation	Zone	No de lot	Rang (code)	Superficie (ha)	
							Forestière	Totale
2032-07-26	115 / 4g-T / 111	R	8237-62-4831		6034339	13	43,8	43,8
2032-07-26	115 / 4g-T / 111	R	8237-32-5922		6034342	13	50,8	50,8
État : A = ajout M = Modification R = Renouvellement T = Transfert AN = Annuler							94,6	94,6

LÉGENDE

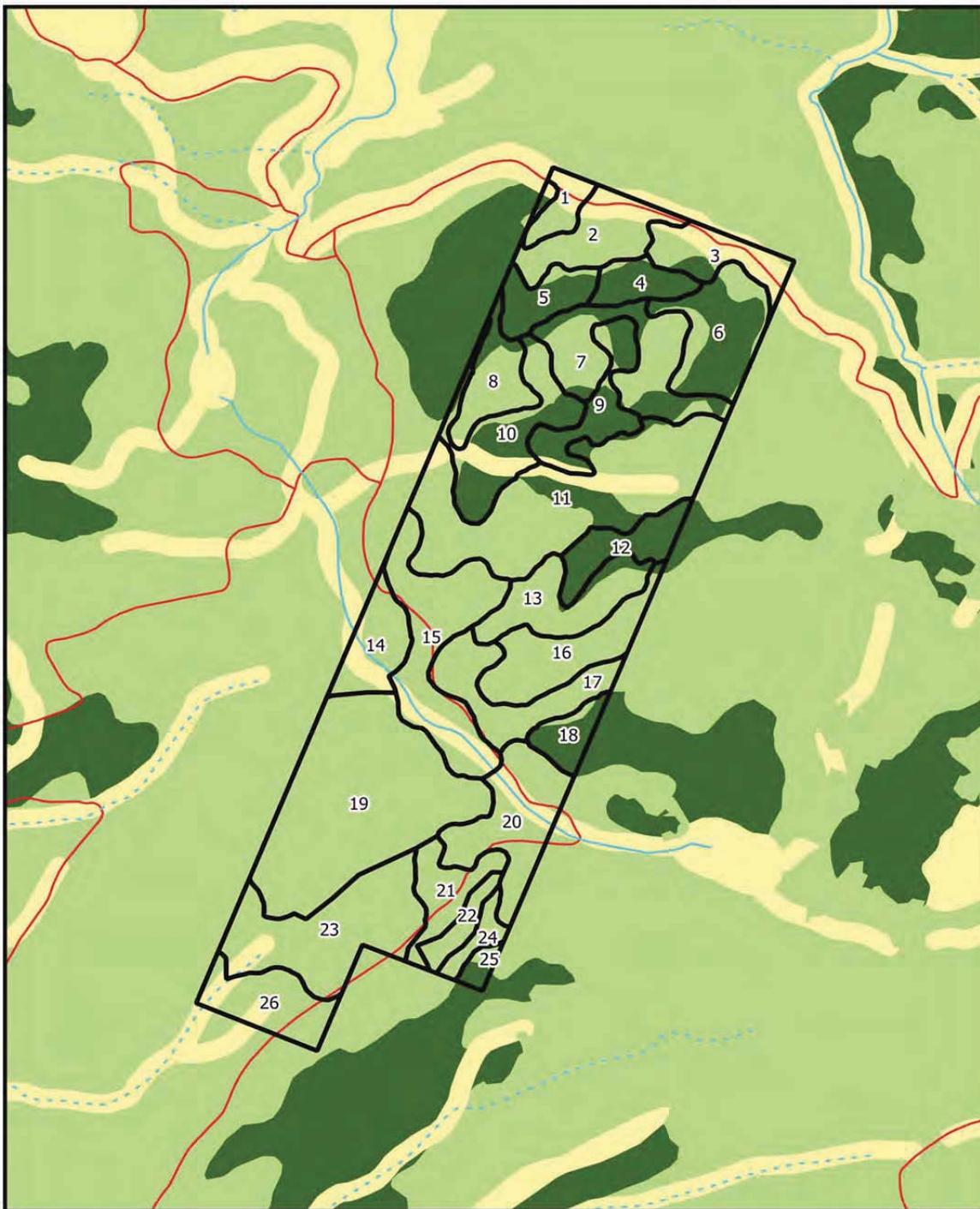
Affectation

- Zone de conservation des ressources du milieu (ZOC)
- Zone de protection des ressources du milieu - récolte partielle uniquement
- Zone de protection des ressources du milieu - récolte totale possible
- Zone d'aménagement forestier en harmonie avec les autres ressources (ZAF)

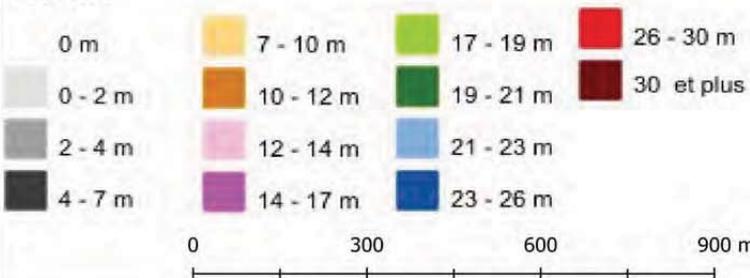


Échelle : 1 : 10000

Projection :
NAD83 / Quebec Lambert

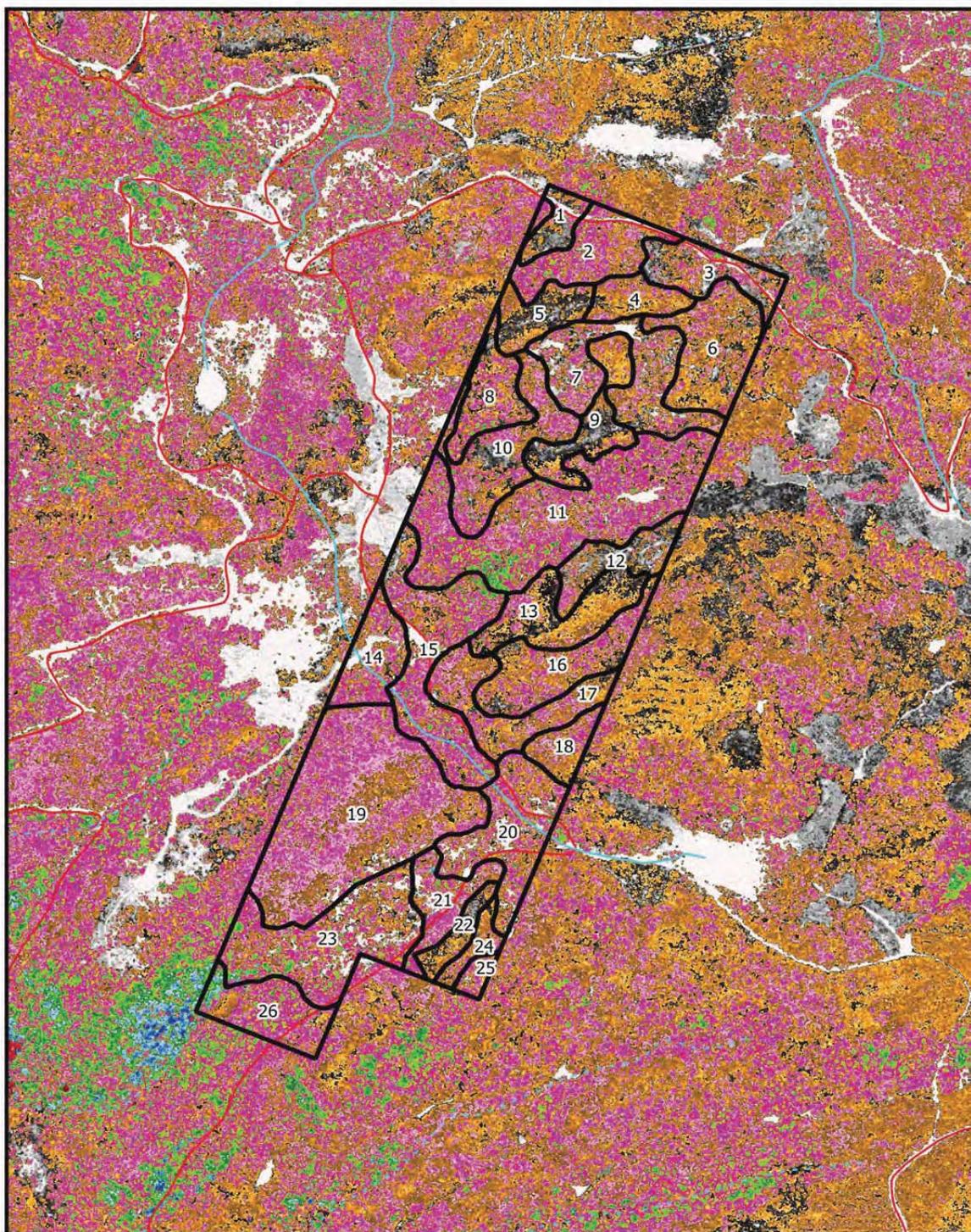


LÉGENDE

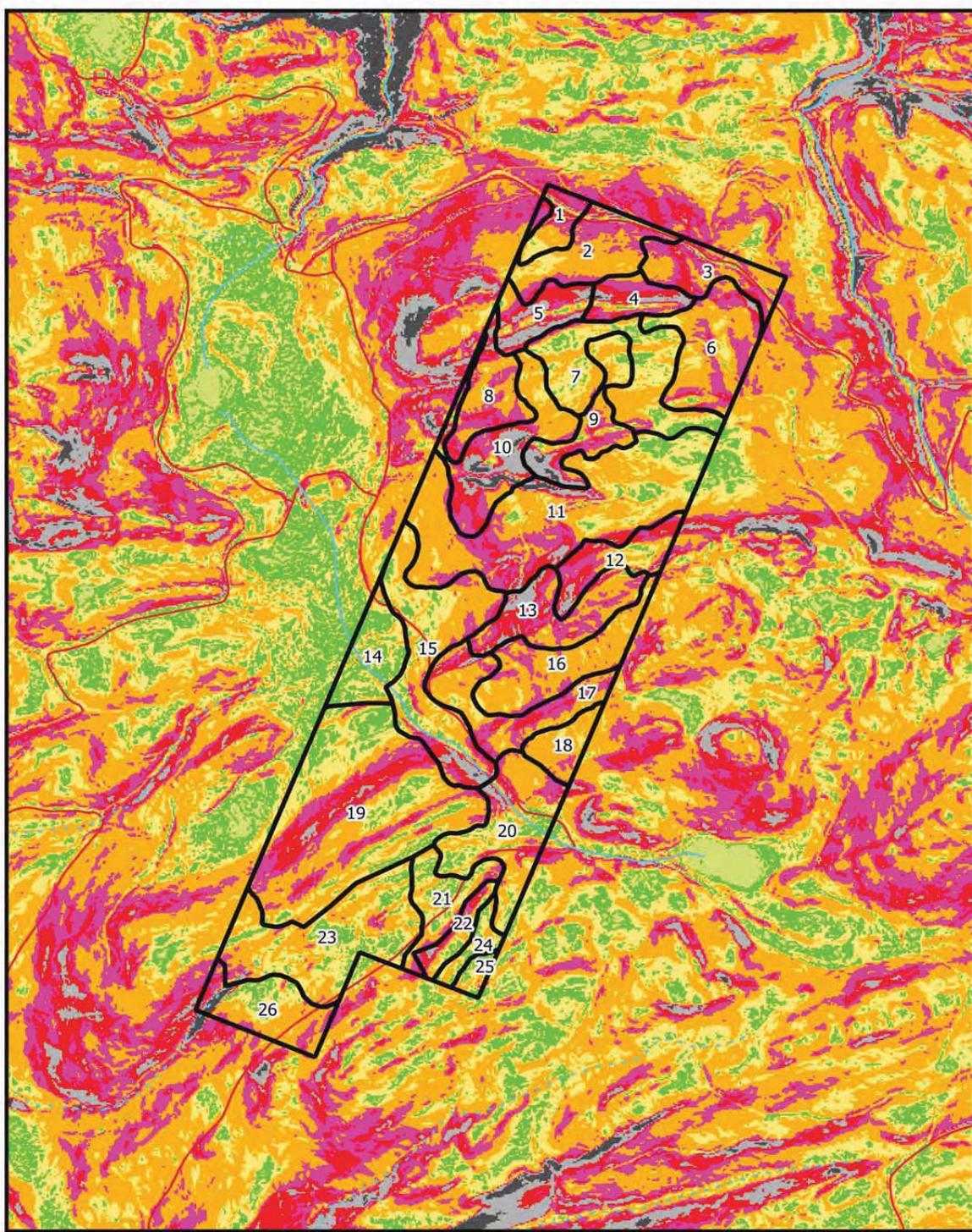
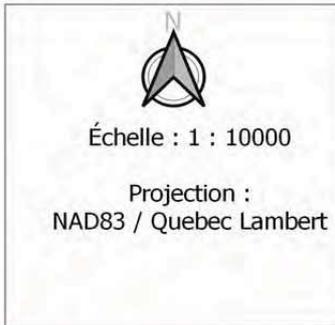
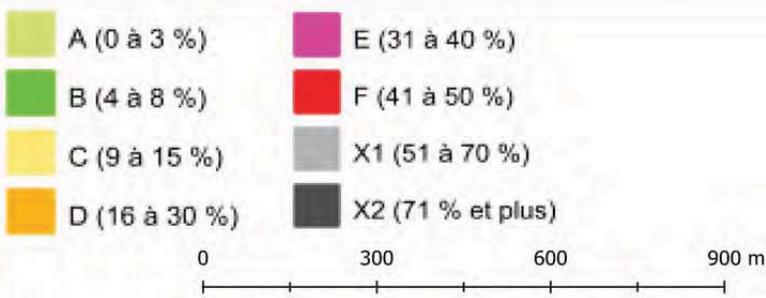


Échelle : 1 : 10000

Projection :
NAD83 / Quebec Lambert

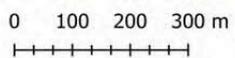


CARTOGRAPHIE FORESTIÈRE / Pente

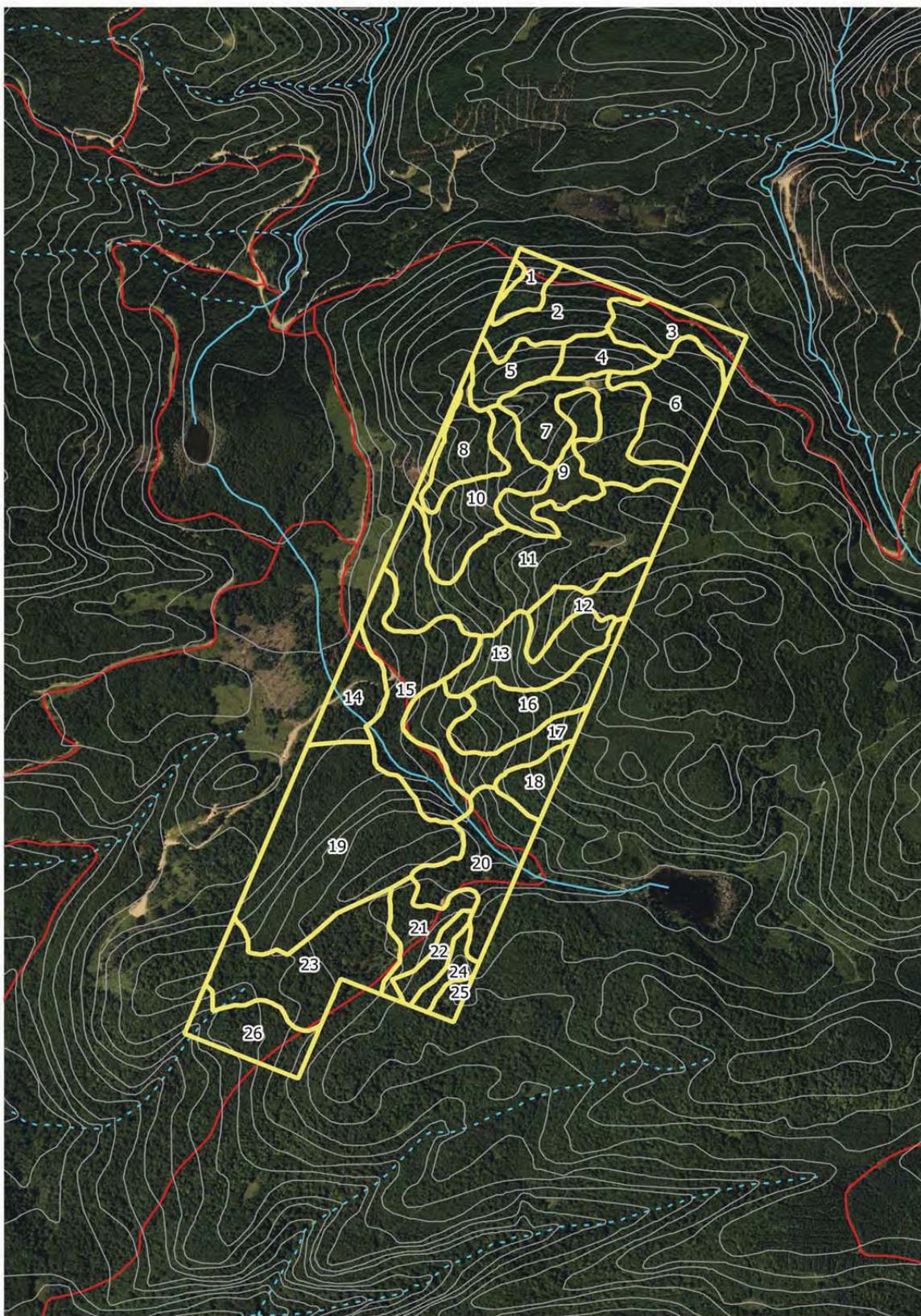




Échelle : 1 : 10000



Projection :
NAD83 / Quebec Lambert



DONNÉES FORESTIÈRES ET TRAVAUX SUGGÉRÉS

No	Description du peuplement			Travaux suggérés	Qté (ha)	Priorité
001	Bouleau jaune, bouleaux a papier et sapin bau	Sup. (ha)	1.1			
		Densité	D			
		Hauteur (m)	10			
		Classe d'âge	JIR			
Petite coupe laissez croître						
002	Bouleau jaune, erable a sucre et sapin baumie	Sup. (ha)	3.4			
		Densité	A			
		Hauteur (m)	14-18			
		Classe d'âge	JIN			
Futaie en croissance, laissez croître						
003	ERABLIÈRE A BOULEAU JAUNE	Sup. (ha)	2.5			
		Densité	B			
		Hauteur (m)	14-18			
		Classe d'âge	JIR			
Érablière fortement perturbé Laissez croître						
004	Sapinière a sapins baumiers avec bouleaux a p	Sup. (ha)	1.5			
		Densité	A			
		Hauteur (m)	10-15			
		Classe d'âge	30			
Sapinière en croissance, à récolter dans 15 ans						
005	Peupleraie a peupliers faux-trembles et boule	Sup. (ha)	1.9			
		Densité	A			
		Hauteur (m)	11			
		Classe d'âge	30			
Éclaircie précommerciale de feuillus réalisée en 2008						
006	Feuillus tolérants a ombre et bouleaux a papi	Sup. (ha)	4.1	Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre	4.1	2
		Densité	B			
		Hauteur (m)	10-15			
		Classe d'âge	JIR			
Voir pour la réalisaiton d'un EPC par puits de lumières						

DENSITÉ DE COUVERT

A : 80 à 100 % forte
 B : 60 à 80 % normale
 C : 40 à 60 % faible
 D : 25 à 40 % très faible

PRIORITÉ FORESTIÈRE

1 : Traitement possible à court terme (1 à 3 ans)
 2 : Traitement possible à moyen terme (4 à 7 ans)
 3 : Traitement possible avant échéance du PAF (8 à 10 ans)

Avant toute intervention forestière, le propriétaire doit se référer à son conseiller forestier accrédité qui le renseignera sur les directives du traitement à faire, les modalités d'obtention d'une aide financière pouvant s'appliquer aux travaux prescrits, le PPMV, les lois et les règlements en vigueur ainsi que sur le respect de ses engagements.

No	Description du peuplement			Travaux suggérés	Qté (ha)	Priorité
007	ERABLIERE A BOULEAU JAUNE	Sup. (ha)	5.1			
		Densité	C			
		Hauteur (m)	15			
		Classe d'âge	VIN			
Laissez croître						
008	Feuillus tolerants a ombre avec bouleaux jaun	Sup. (ha)	2.3			
		Densité	B			
		Hauteur (m)	16			
		Classe d'âge	JIR			
Laissez croître , à revoir dans 20 ans pour coupe partielle						
009	Feuillus indetermines	Sup. (ha)	2.6			
		Densité	A			
		Hauteur (m)	8			
		Classe d'âge	30			
010	Sapiniere a sapins baumiers et thuyas occiden	Sup. (ha)	4.3			
		Densité	B			
		Hauteur (m)	15			
		Classe d'âge	70			
Inaccessible sur 75 % de la strate Laissez croître le reste						
011	ERABLIERE A BOULEAU JAUNE	Sup. (ha)	11.1			
		Densité	A			
		Hauteur (m)	15-20			
		Classe d'âge	VIN			
25% de la strate inaccessible Laissez croître de 15 à 20 ans avant coupe de jardinage						
012	Bouleau jaune et bouleau jaune	Sup. (ha)	2.1			
		Densité	D			
		Hauteur (m)	10-15			
		Classe d'âge	VIN			
Inaccessible						
013	Bouleau a papier, bouleau a papier et sapin b	Sup. (ha)	3.5			
		Densité	B			
		Hauteur (m)	10-15			
		Classe d'âge	30			
inaccessible						

DENSITÉ DE COUVERT

A : 80 à 100 % forte
 B : 60 à 80 % normale
 C : 40 à 60 % faible
 D : 25 à 40 % très faible

PRIORITÉ FORESTIÈRE

1 : Traitement possible à court terme (1 à 3 ans)
 2 : Traitement possible à moyen terme (4 à 7 ans)
 3 : Traitement possible avant échéance du PAF (8 à 10 ans)

Avant toute intervention forestière, le propriétaire doit se référer à son conseiller forestier accrédité qui le renseignera sur les directives du traitement à faire, les modalités d'obtention d'une aide financière pouvant s'appliquer aux travaux prescrits, le PPMV, les lois et les règlements en vigueur ainsi que sur le respect de ses engagements.

No	Description du peuplement			Travaux suggérés	Qté (ha)	Priorité
014	Cedrière a thuyas occidentaux et sapins baumi	Sup. (ha)	2.4	COUPE PROGRESSIVE IRRÉGULIÈRE	2.4	2
		Densité	B			
		Hauteur (m)	15-20			
		Classe d'âge	VIR			
Coupe progressive irrégulière pour prélever le sapin baumier						
015	Bouleau jaune, érable a sucre et sapin baumie	Sup. (ha)	6.2	COUPE PROGRESSIVE IRRÉGULIÈRE	6.2	2
		Densité	B			
		Hauteur (m)	15-20			
		Classe d'âge	VIR			
Possibilité de coupe progressive irrégulière pour le prélèvement du sapin baumier						
016	Bouleau jaune et érable a sucre	Sup. (ha)	3.7			
		Densité	B			
		Hauteur (m)	10-15			
		Classe d'âge	JIR			
Futaie en croissance, détourage de cime des arbres élites à préconiser						
017	Sapinière a sapins baumiers et résineux indet	Sup. (ha)	3.5	COUPE AVEC PROTEC. DE LA REGENE. ET DES	3.5	1
		Densité	A			
		Hauteur (m)	10-15			
		Classe d'âge	JIR			
CPRS à réaliser						
018	erablière a érables a sucre avec feuillus tol	Sup. (ha)	1.3			
		Densité	B			
		Hauteur (m)	10-15			
		Classe d'âge	JIR			
Laissez croître, possibilité de détourage de cimes						
019	Bouleau a papier et feuillus indéterminés	Sup. (ha)	12.7			
		Densité	A			
		Hauteur (m)	15			
		Classe d'âge	30			
Bouleau jaune et blanc dégagés et élagués en 2007 et en 1999 Il serait intéressant d'évaluer la réalisation d'une éclaircie commerciale.						
020	Feuillus tolérants a ombre et bouleaux jaunes	Sup. (ha)	4.5			
		Densité	B			
		Hauteur (m)	15-20			
		Classe d'âge	VIR			
Peuplement fortement perturbé Laissez croître						

DENSITÉ DE COUVERT

A : 80 à 100 % forte
 B : 60 à 80 % normale
 C : 40 à 60 % faible
 D : 25 à 40 % très faible

PRIORITÉ FORESTIÈRE

1 : Traitement possible à court terme (1 à 3 ans)
 2 : Traitement possible à moyen terme (4 à 7 ans)
 3 : Traitement possible avant échéance du PAF (8 à 10 ans)

Avant toute intervention forestière, le propriétaire doit se référer à son conseiller forestier accrédité qui le renseignera sur les directives du traitement à faire, les modalités d'obtention d'une aide financière pouvant s'appliquer aux travaux prescrits, le PPMV, les lois et les règlements en vigueur ainsi que sur le respect de ses engagements.

No	Description du peuplement			Travaux suggérés	Qté (ha)	Priorité
021	erabliere a erables a sucre et/ou rouges et b	Sup. (ha)	2.1			
		Densité	A			
		Hauteur (m)	21			
		Classe d'âge	JIN			
Peuplement perturbé, laissez croître						
022	Sapiniere a sapins baumiers	Sup. (ha)	1.0			
		Densité	A			
		Hauteur (m)	10			
		Classe d'âge	30			
Éclaircie précommerciale résineuse réalisée en 2008.						
023	Feuillus tolerants a ombre avec bouleaux jaun	Sup. (ha)	6.6			
		Densité	B			
		Hauteur (m)	15-20			
		Classe d'âge	VIR			
Peuplement perturbé, laissez croître						
024	erabliere a erables a sucre et/ou rouges et b	Sup. (ha)	0.8			
		Densité	A			
		Hauteur (m)	10-15			
		Classe d'âge	JIN			
Laissez croître						
025	erabliere a erables a sucre	Sup. (ha)	0.5			
		Densité	B			
		Hauteur (m)	15			
		Classe d'âge	VIN			
Micro peuplement Laissez croître						
026	Bouleau jaune, erable a sucre et sapin baumie	Sup. (ha)	3.0	COUPE PROGRESSIVE IRRÉGULIÈRE	3.0	2
		Densité	B			
		Hauteur (m)	15-20			
		Classe d'âge	VIN			
Coupe progressive irrégulière à réaliser pour sortir le sapin baumier						

DENSITÉ DE COUVERT

A : 80 à 100 % forte
 B : 60 à 80 % normale
 C : 40 à 60 % faible
 D : 25 à 40 % très faible

PRIORITÉ FORESTIÈRE

1 : Traitement possible à court terme (1 à 3 ans)
 2 : Traitement possible à moyen terme (4 à 7 ans)
 3 : Traitement possible avant échéance du PAF (8 à 10 ans)

Avant toute intervention forestière, le propriétaire doit se référer à son conseiller forestier accrédité qui le renseignera sur les directives du traitement à faire, les modalités d'obtention d'une aide financière pouvant s'appliquer aux travaux prescrits, le PPMV, les lois et les règlements en vigueur ainsi que sur le respect de ses engagements.

OBJECTIFS DES TRAVAUX

PRECOM. FEUILLU INTOLERANT

L'éclaircie précommerciale consiste à dégager une tige de feuillu de qualité à tous les 3.0 mètres (825 à 1325 tiges/Ha). Ce traitement a pour but d'obtenir un peuplement de meilleure qualité et d'accélérer sa croissance. L'espacement idéal est de 2 mètres entre 2 résineux, de 3 mètres entre un résineux et un feuillu et de 3 mètres entre 2 feuillus.



Avant



Après

COUPE PROGRESSIVE

La coupe progressive est une coupe partielle qui consiste à récolter le peuplement selon une séquence étalée sur plus ou moins un cinquième de la révolution, pour établir une ou des cohortes de régénération sous la protection d'un couvert forestier mature. Le traitement consiste à enlever de 30 à 50 % (incluant le bois provenant des sentiers débardage) de la surface terrière initiale du peuplement contenant des arbres semenciers. L'objectif est d'établir ou favoriser une régénération naturelle en résineux ou en feuillus d'ombre dans des peuplements non régénérés ou partiellement régénérés.



Avant



Après

COUPE PROTECTION CPRS

Coupe totale d'un peuplement mature bien régénéré et qui ne présente plus de croissance. Récolte de toutes les tiges commerciales en veillant à protéger la régénération naturelle et les sols en empruntant des sentiers espacés.



Avant



Après

NOTE AU PROPRIÉTAIRE

LEXIQUE ET INFORMATIONS UTILES

ESSENCES

BOJ	Bouleau jaune	FRN	Frêne noir	PEH	Peuplier hybride
BOP	Bouleau à papier	FRP	Frêne de Pennsylvanie	PET	Peuplier faux tremble
CHR	Chêne rouge	HEG	Hêtre à grandes feuilles	PIB	Pin blanc
EPB	Épinette blanche	MEL	Mélèze laricin	PIG	Pin gris
EPN	Épinette noire	ORA	Orme d'Amérique	PIR	Pin rouge
EPO	Épinette de Norvège	PEB	Peuplier baumier	SAB	Sapin baumier
ERR	Érable rouge	PEG	Peuplier à grandes dents	THO	Cèdre occidental

ÉQUIVALENCE DES MESURES

1 hectare (ha) = 2,5 acres (ac)
1 mètre cube app. (m3 App) = 0,42 corde
1 mètre cube solide/ha = 0,16 corde/acre
1 kilomètre = 0,6 mile

PERTURBATION/ORIGINE

BR	Brûlis total	DP	Dépérissement partiel
BRP	Brûlis partiel	DT	Dépérissement total
CHP	Chablis partiel	EL	Épidémie légère
CHT	Chablis total	EPC	Éclaircie précommerciale
CP	Coupe partielle	ES	Épidémie grave
CT	Coupe totale	FR	Friche
CER	Éclaircie commerciale	P	Plantation

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIEURE SUR L'ABATTAGE D'ARBRES

LES GRANDES LIGNES :

